EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

RAPPORT 2006 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Monsieur Yves REVERSEAU

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour lesquelles ce dernier exerce la compétence en matière d'élimination des déchets doivent être destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en vue de sa prise de connaissance par les conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre.

Ce rapport vous a été communiqué après présentation le 29 juin 2007 au Conseil Communautaire

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de cette communication.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 octobre 2007

Le Maire,

clermontcommunauté

.environnement



Rapport 2006 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets

CLERMONT COMMUNAUTÉ

En 2006, les résultats obtenus par Clermont communauté pour la gestion des déchets ont été très positifs avec plus de déchets triés, une collecte sélective en bacs quasi implantée sur l'ensemble de l'agglomération et le lancement d'une expérimentation pour le ramassage des bio-déchets.

Les chiffres

En 2006, la production d'ordures ménagères résiduelles des habitants de l'agglomération a encore baissé (- 1,24%). grâce aux efforts effectués par chacun qui ont permis d'augmenter les quantités de déchets recyclables (+ 10,42%)
C'est plus de 23 % de notre production de déchets de collecte en porte à porte qui a été recyclée pour avoir une deuxième vie.

En déchetteries, c'est le même constat, avec plus de 74 % de déchets valorisés.

Globalement, sur le territoire de Clermont communauté, le taux de détournement continue sa progression (36,61 % en 2006 ; 33,07 % en 2005).

Sur les coûts, Clermont communauté arrive à une maîtrise des coûts de collecte.
Les recettes liées aux ventes de matériaux, ainsi que les soutiens à la tonne triée versée par Eco emballage ont fortement atténué l'augmentation des dépenses liées aux collectes en porte en porte, et en apport volontaire (61,05 € / habitant en 2005 ; 61,10 € / habitant en 2006).
Le coût de collecte en déchetteries est passé de 9,26 € / habitant en 2005 à 10,49 € / habitant en 2006. Cette augmentation est liée à la progression des quantités en déchetteries. On peut se féliciter de cette hausse des quantités qui concourent ainsi à la diminution des dépôts sauvages.

Le coût global par habitant est donc de 71,59 € en 2006 (70,43 € / habitant en 2005), soit une progression de 1,65 %.

Les évènements

L'année 2006 a aussi été marquée par la collecte de la commune d'Aulnat par la régie communautaire. Cette entrée s'est accompagnée de la conteneurisation de la collecte sélective. Suite à l'expérimentation réussie dans le lotissement des Garennes, Clermont Communauté et la municipalité de Cournon avaient décidé d'équiper progressivement de bacs de collecte l'ensemble de la commune de Cournon. Cette opération s'est terminée en 2006.

Par ailleurs et depuis novembre 2006, Clermont communauté a mis en place une troisième poubelle - marron celle-ci - sur les communes de Romagnat et Le Cendre, pour la collecte, à titre expérimentale, des bio-déchets.
Clermont communauté a voulu que cette expérimentation soit basée sur le principe du volontariat, et tient à féliciter ceux qui se sont inscrits dans cette démarche d'optimisation.
Les premiers résultats sont très encourageants et l'expérimentation se poursuivra encore quelques mois sur l'année 2007.

Après cette période d'essai significative, Clermont Communauté étudiera l'extension de cette collecte aux autres communes. Respectueux de l'environnement, ce geste permettra de valoriser plus de déchets et d'allonger la durée d'utilisation du Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long.

C.E.T. de Puy Long

Par décret en date du 4 mai 2005, Clermont communauté a obtenu la déclaration d'utilité publique permettant l'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du centre d'enfouissement technique de Puy Long (C.E.T).
Le dossier d'autorisation d'exploiter relatif à l'extension du centre d'enfouissement technique de Puy Long a été déposé en juin 2006.
Au rythme actuel, le C.E.T de Puy Long permettra le stockage de 250 000 tonnes par an de déchets pendant 15 ans.
Cependant, en développant les collectes sélectives, en intensifiant la prévention à la source, et en répartissant les centres de stockages, la durée de vie du C.E.T de Puy Long serait prolongée de 5 à 15 ans supplémentaires.

Sommaire



Présentation page 5



La collecte des déchets ménagers page 9

Les collectes en porte à porte
Les collectes en apport volontaire
La collecte en déchetterie
La collecte des déchets de soins des particuliers
La collecte des encombrants à domicile



Le traitement des déchets ménagers page 19

Le centre d'enfouissement technique
L'unité de compostage des déchets verts
Le traitement des déchets issus des déchetteries
Le centre de tri



La communication page 27

Les supports écrits
La communication de proximité

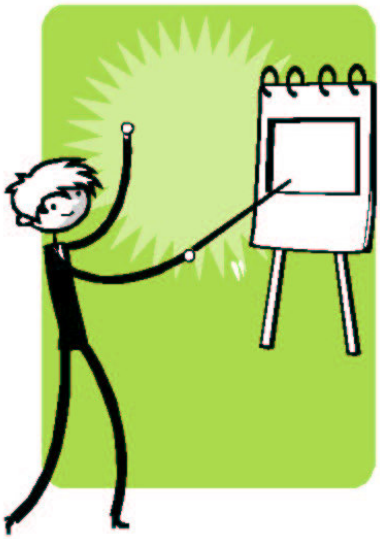


Le coût du service page 31



Les chiffres clefs page 35


.environnement
Vous triez,
nous recyclons
TÉL. 04 73 74 31 00
CLERMONT
COMMUNAUTÉ



Présentation

Présentation

Une agglo de 21 communes

Clermont Communauté regroupe 21 communes pour 30 330 hectares et compte 286 891 habitants.



7 collectes pour les déchets des habitants

Dans le cadre de sa mission « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », Clermont Communauté assure plusieurs collectes depuis le 1er janvier 2002 :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective en porte à porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre, huile de vidange),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile,
- la collecte des déchets de soins des particuliers
- la collecte des biodéchets dans certains quartiers

Des traitements adaptés à chaque type de déchet

Le traitement est différent selon le type de déchets :

- enfouissement pour les ordures ménagères,
- recyclage pour les déchets triés,
- incinération pour les déchets de soins,
- compostage pour les biodéchets.



82 agents au service des habitants

Le service environnement de Clermont Communauté compte 82 agents, dont 63 sont affectés à la régie communautaire. Le service se décompose ainsi :

- 1 ingénieur,
- 1 attaché,
- 6 techniciens,
- 2 agents de maîtrise,
- 2 agents techniques,
- 1 chef de garage,
- 12 conducteurs,
- 53 agents de salubrité,
- 4 agents administratifs.

Les prestations déléguées

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Collecte de l'huile de vidange	STGPTI
Collecte des bidons d'huile	VALVERT
Collecte des encombrants	VALVERT
Collecte des Points d'apport volontaire	ECHALIER
Tri des déchets	ECHALIER
Désinfection des bacs	VEOLIA
Lavage des Points d'apport volontaire	ANCO
Gestion du Centre d'Enfouissement Technique	VEOLIA
Maintenance des bacs	VEOLIA

Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bacs d'ordures ménagères	SCHAEFFER
Fourniture de bacs de collecte sélective	PLASTIC OMNIUM
Maintenance des bacs	VEOLIA
Fourniture des containers enterrés	ECOLLECTE
Fourniture de mats pour Points d'apport volontaire	SIGNALISATION CENTRALE
Fourniture des Points d'apport volontaire verre	PLASTIC OMNIUM

La gestion des déchetteries

Implantation	Gestion des déchetteries
Blanzat	VEOLIA
Clermont-fd	VEOLIA
Cournon d'Auvergne	REGIE
Gerzat	REGIE
Romagnat	VEOLIA
St-Genès-Champanelle	REGIE

Présentation

Les prestations partagées

Dans le cadre de la collecte en régie, Clermont Communauté assure par ses propres moyens le service. Les autres prestations sont assurées par des entreprises dans le cadre de marchés publics.

Communes	Collectes en porte à porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des Points d'Apports Volontaires		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plast	
Aubière	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Aulnat	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	VEOLIA
Beaumont	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Blanzat	VEOLIA	VEOLIA	REGIE	REGIE	VEOLIA
Cébazat	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Ceyrat	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Chamalières	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Châteaugay	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Clermont-fd	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Cournon d'Auvergne	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE
Durtol	VEOLIA	VEOLIA	REGIE	REGIE	VEOLIA
Gerzat	VEOLIA	VEOLIA	REGIE	REGIE	VEOLIA
Le Cendre	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	VEOLIA
Lempdes	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE
Nohanent	VEOLIA	VEOLIA	REGIE	REGIE	VEOLIA
Orcines	REGIE	REGIE	REGIE	ECHALIER	REGIE
Pérignat-lès-Sarlièv	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Pont-du-Château	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE
Romagnat	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
Royat	VEOLIA	VEOLIA	ECHALIER	ECHALIER	VEOLIA
St-Genès-Champanelle	REGIE	REGIE	REGIE	ECHALIER	REGIE



La collecte des déchets ménagers

Les collectes en porte à porte



Présentation

Clermont Communauté assure 3 collectes en porte à porte : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et collecte des biodéchets (dans certains secteurs). Des expérimentations de collecte des biodéchets ont été mises en place sur le Communes de Romagnat et Le Cendre.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage de Puy Long.
Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri.
Les biodéchets sont compostés à la plate-forme d'Aubiat.

Les ordures ménagères

Par Ordures Ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :

- les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles etc.
- les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs
- les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :
Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables etc.

La collecte sélective

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

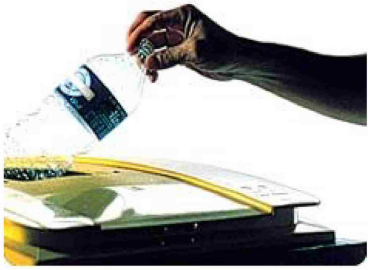
Les biodéchets

Les biodéchets correspondent à la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), c'est-à-dire :

- les déchets de préparations de repas (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé)
- les restes alimentaires (restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés)
- les papiers souillés (mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout)
- les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux).

Modalités et équipements

Communes						
Aubière	✓		✓			✓
Aulnat	✓	✓	✓			
Beaumont	✓	✓	✓			
Blanzat	✓	✓	✓			
Cébazat	✓			✓		
Ceyrat	✓			✓		
Chamalières	✓	✓	✓			
Châteaugay	✓	✓	✓			
Clermont-fd	✓	✓	✓			✓
Cournon d'Auvergne	✓	✓	✓			✓
Durtol	✓			✓		
Gerzat	✓	✓	✓			
Le Cendre	✓	✓	✓		✓	✓
Lempdes	✓	✓	✓			✓
Nohanent	✓	✓	✓			
Orcines	✓	✓	✓			
Pérignat-lès-Sarlève	✓			✓		
Pont-du-Château	✓	✓	✓			✓
Romagnat	✓		✓		✓	
Royat	✓	✓	✓			
St-Genès-Champanelle	✓	✓	✓			



Les habitants disposent de **bacs noirs** pour déposer leurs ordures ménagères et des **bacs à couvercle jaune** pour déposer leurs emballages. Ceux-ci sont désinfectés 2 fois par an et leurs tailles dépendent du nombre d'habitants.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des **sacs** afin d'éviter l'encombrement de la voie publique.

Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte.

Certains secteurs de l'agglomération bénéficient d'une collecte spécifique de cartons des professionnels (**bac à couvercle bleu**).

Des **bacs marrons** ou des sacs en papier ont été distribués sur Romagnat et Le Cendre pour expérimenter la collecte des biodéchets.

La campagne d'harmonisation des consignes de tri s'est poursuivie en 2006 avec la distribution de bacs à couvercle jaune sur Cournon et Aulnat. Certaines communes ont continué de trier avec des **sacs jaunes et bleus** en 2006.

Les collectes en porte à porte

Fréquences de collecte

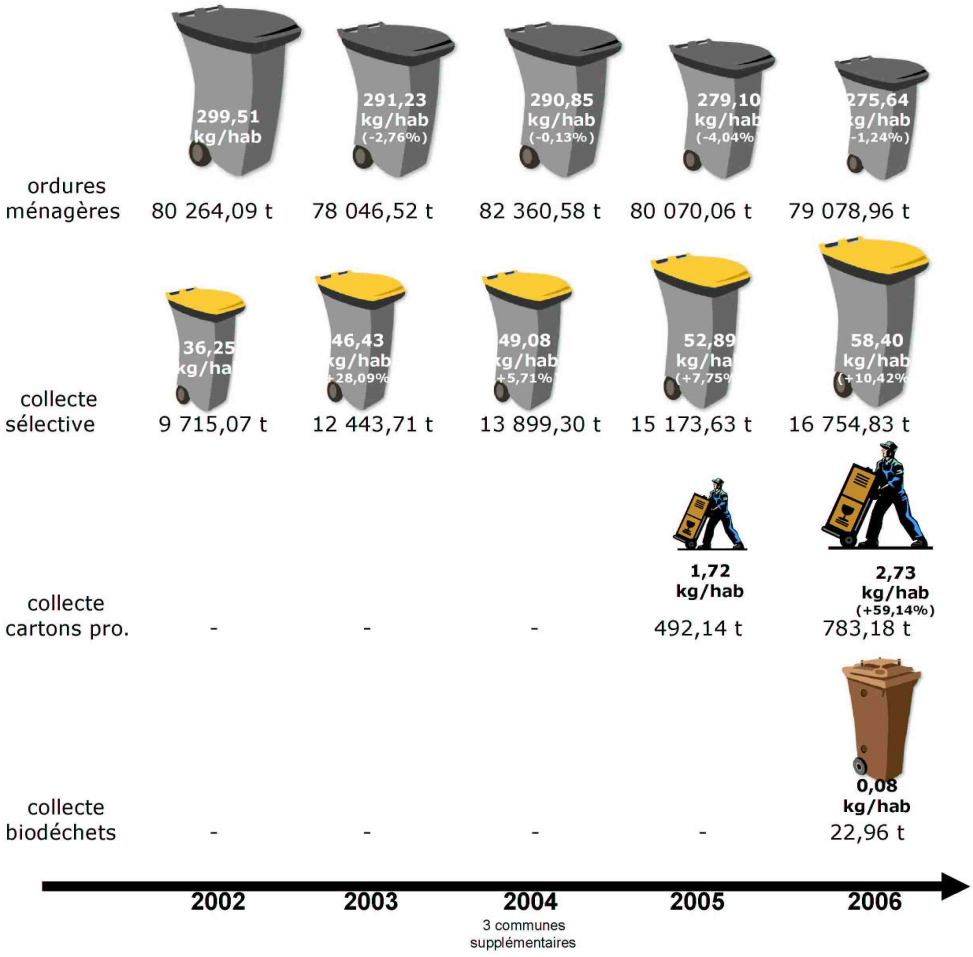
La collecte des ordures ménagères s'effectue deux fois par semaine. La collecte sélective est assurée une fois par semaine.
Dans le cadre de l'expérimentation sur Romagnat et Le Cendre, une des deux collectes d'ordures ménagères est remplacée par la collecte des biodéchets.

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 22 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Certains secteurs de l'agglomération bénéficient de ramassages supplémentaires du fait de leurs spécificités, notamment les centres-villes de Beaumont, Royat, Châteaugay et Clermont-fd.

La collecte des cartons des professionnels est effectuée une à trois fois par semaine dans l'hyper centre de Clermont-fd, les zones industrielles d'Aubière, Cournon, Le Cendre, Lempdes et Pont-du-Château.

Quantités collectées



Commentaires

La quantité totale de déchets collectée par habitant a très peu évolué (335,76 kg/hab en 2002 contre 336,85 kg/hab en 2006). De plus, les efforts en matière de tri ont permis de diminuer la quantité d'ordures ménagères par habitant de - 8% entre 2002 et 2006.

La part valorisée est passée de 10,79% en 2002 à 18,17 % en 2006.

Maintenance des bacs

Dégradations sur bacs	2006
Bacs d'ordures ménagères en place	85 020
Bacs de collecte sélective en place	52 326
Bacs de collecte des biodéchets en place	1 022
Bacs déclarés volés	496
Bacs brûlés	127

La collecte sélective en apport volontaire



Présentation

Clermont Communauté assure la collecte en apport volontaire, le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri.

Les Matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre,
- l'huile de vidange et les bidons

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi entre 6 h et 16 h.

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	*Nombre de points en 2006*	2005	2006	*Evolution*
 **Verre**	*475*	5 088,12 t (17,74 kg/hab)	5 522,57 t (19,25 kg/hab)	***+ 8,54 %***
 **Papier-carton**	*125*	1 016,05 t (3,54 kg/hab)	803,90 t (2,80 kg/hab)	***- 20,88%***
 **Bouteille plastique**	*122*	89,61 t (0,31 kg/hab)	64,12 t (0,22 kg/hab)	***- 28,45%***
 Huile de vidange	***28***	**30,15 t (0,11 kg/hab)**	**28,62 t (0,10 kg/hab)**	***- 5,07%***

Commentaires

En 2006, 27 nouveaux containers à verre ont été implantés, ce qui a permis d'augmenter les quantités collectées.

Pour les autres matériaux, les quantités diminuent compte tenu du développement de la collecte sélective à domicile (papier – carton et bouteilles en plastique) et des apports en déchetterie (huile). De plus, certains travaux de voiries ont entraîné le retrait définitif ou provisoire de certains points.



Présentation

Clermont Communauté compte six déchetteries. Elles sont accessibles aux habitants de l'agglomération ainsi qu'à ceux des communes ou syndicats de communes ayant passé une convention avec Clermont Communauté. (Sayat, Lussat, Malintrat et Saint Beauzire).
Les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié) et Saint Saturnin (pour moitié) (S.I.C.T.O.M. des Couzes), bénéficient de l'accès à la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle.

Horaires d'ouvertures

Lundi – vendredi	9 h 00 - 12 h 30 / 13 h 30 - 19 h 00
Samedi – dimanche	9 h 00 - 19 h 00

La déchetterie située à Saint-Genès-Champanelle est ouverte du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Conditions d'accès

- Pour les Particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an. Au delà 7,62 €/apport.
- Pour les Professionnels : 30,50 € par dépôt.
- Pour les Associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Communauté et qui sont agréées par celle-ci. Au delà des 50 apports : 7,62 €/apport.

L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m^3 par apport).

Fréquentation (en nombre de passages)

	2005			2006			*Evolution*
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
Cournon	100 774	62	**100 836**	99 987	112	**100 099**	*- 0,73%*
Romagnat	86 926	555	**87 481**	96 051	557	**96 608**	*+ 10,43%*
Clermont-fd	51 657	445	**52 102**	60 589	566	**61 155**	*+ 17,38%*
Blanzat	43 298	183	**43 481**	48 471	184	**48 655**	*+ 11,90%*
Gerzat	27 808	32	**27 840**	29 435	34	**29 469**	*+ 5,85%*
St-Genès-Champanelle	16 685	78	**16 763**	18 950	76	**19 026**	*+ 13,50%*
TOTAL	**327 148**	**1 355**	**328 503**	**353 483**	**1 529**	**355 012**	***+ 8,07%***

La collecte en déchetterie

Quantités collectées (en tonne)

		2005	2006	Evolution
Déchets valorisés	Déchets verts	9 715,60	11 261,22	+ 15,91%
	Matériaux d'exploitation	9 294,94	10 755,40	+ 15,71%
	Bois	1 045,14	2 427,42	+ 132,26%
	Ferrailles	1 773,70	1 838,56	+ 3,66%
	Carton	577,90	635,57	+ 9,98%
	Papier	376,78	390,27	+ 3,58%
	Verre	336,74	327,74	- 2,67%
	Pneus	104,76	90,21	- 13,89%
	Huile de vidange	75,48	69,30	- 8,18%
	Batterie	67,59	41,33	- 38,85%
	Huile alimentaire	39,48	33,30	- 15,66%
	Piles	11,79	12,90	+ 9,47%
	Bouteilles plastiques	13,49	12,68	- 6,00%
	Sous total	***23 433,39***	***27 895,91***	**+ 19,04%**
Déchets non valorisés	Encombrants	10 354,00	9 377,88	- 9,43%
	Déchets toxiques	178,79	178,92	+ 0,07%
	Amiante cimentée	48,66	55,57	+ 14,20%
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	1,96	2,19	+ 11,86%
	Sous total	***10 583,41***	***9 614,56***	**- 9,15%**
Total des apports		34 016,79	37 510,47	+ 10,27 %
		115,09 kg/hab*	***126,91 kg/hab****	

* population Clermont Communauté + communes conventionnées

Commentaires

Près de 75 % des déchets apportés en déchetterie sont valorisés, contre 69 % en 2005. Les déchets qui connaissent les plus fortes augmentations sont : le bois, les déchets verts (tonte de gazon, coupes d'arbres…) et les matériaux d'exploitation (gravats, terre…).

La collecte des déchets de soins des particuliers



Présentation

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de résidus médicaux à risque infectieux : les déchets piquants ou tranchants, comme les aiguilles, lancettes, seringues, et les déchets mous, comme les compresses ou les poches de plasma.

Ces déchets ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.
De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis janvier 2005, Clermont Communauté a mis en place un dispositif réservé aux particuliers pour traiter les déchets de soins.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques dans les pharmacies situées sur le territoire de Clermont Communauté : une boîte en plastique pour les déchets piquants ou tranchants, et un bac en carton pour les déchets mous.
Les patients trient leurs déchets de soins à domicile et quand les emballages sont pleins et dans un délai maximum de trois mois, les usagers les portent dans l'une des 5 déchetteries habilitées. À la déchetterie, le numéro d'identification des conteneurs est relevé.

Quantités collectées (nombre de boîtes)

Type d'emballages	2005	2006	Evolution
Boîte 1 L	53	796	+ 1 401,89%
Boîte 2 L	762	1419	+ 86,22%
Carton 25 L	247	337	+ 36,44%
TOTAL	**1 062**	**2 552**	**+ 140,30%**

Commentaires

Sur 2 593 boîtes distribuées en pharmacies, 1 514 ont été enregistrées en déchetterie. Le taux de retour des boîtes en déchetterie est de 58 %.
Le temps de retour moyen est de 100 jours, soit un peu plus de 3 mois.

La collecte des encombrants à domicile



Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Le service de collecte des encombrants s'effectue à la fois en déchetterie et à domicile sur rendez-vous. Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, il est demandé une participation de 9,50 €/m^3 aux usagers.

Les quantités collectées (en m^3 et en nombre d'enlèvements)

	2003	2004	2005	2006
nombre de m^3	574	660	571	999
nombre d'enlèvements	296	344	327	245



Le traitement des déchets ménagers

Le Centre d'Enfouissement Technique



Présentation

Le Centre d'Enfouissement de Puy Long est situé à l'est de Clermont-Ferrand, en limite des communes de Cournon d'Auvergne et de Lempdes.
D'une surface totale de 30,4 hectares, il comprend une zone d'enfouissement de 23 hectares, une zone de compostage des déchets verts de 8 000 m2, ainsi que les installations nécessaires au fonctionnement du centre.

Sont admis sur le site :

- Les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- Les déchets industriels banals assimilables aux ordures ménagères,
- Les déchets d'origine agricole,
- Les déchets verts,
- Les déchets non recyclables déposés dans les déchetteries et les bennes,
- Les boues provenant des stations d'épuration,
- Les encombrants, gravats et produits de démolition,
- Les résidus d'unité de tri.

Tous les matériaux font l'objet d'un contrôle à l'entrée et d'une pesée avec émission d'un bordereau.

Les déchets proviennent des communes de l'agglomération, d'une partie du Syndicat du Bois de l'Aumône, et du SICTOM Issoire Brioude.
Une convention entre Clermont Communauté et le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Auzon, autorise ce syndicat à déposer les boues de sa station d'épuration pour traitement au centre d'enfouissement technique de Puy Long.

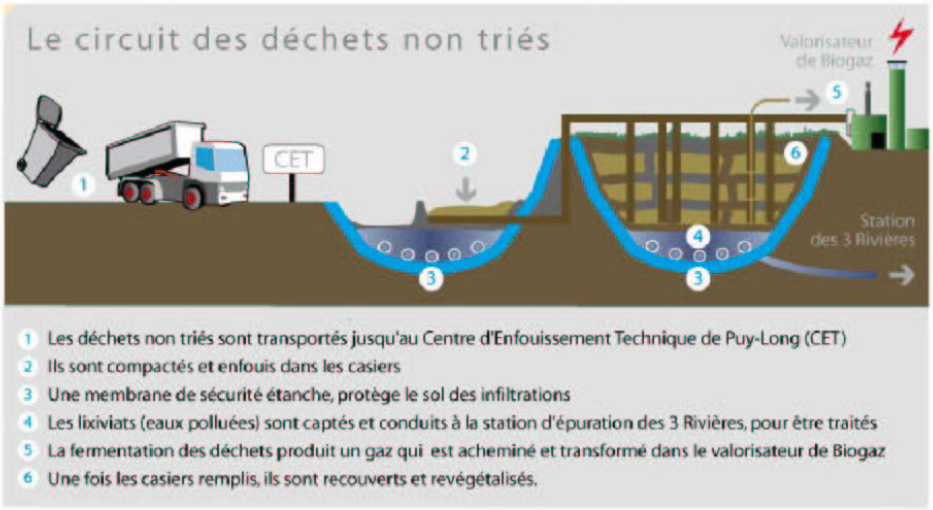
Fonctionnement

Les « déchets ultimes », (ceux ne pouvant pas être recyclés) sont compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Ces alvéoles constituent un casier d'enfouissement. D'une surface de 5 hectares environ, chaque casier est aménagé selon des normes environnementales renforcées.
Quand un casier est rempli, il est recouvert et revégétalisé.

Le centre d'enfouissement est confiné afin de protéger l'environnement des infiltrations. L'étanchéité est assurée par une couche de marne compactée imperméable, une membrane géotextile, une membrane en plastique et une membrane géotextile.

Les lixiviats (eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie) sont captés et conduits par un réseau souterrain jusqu'à la station d'épuration où ils sont traités.

Les ordures ménagères produisent du biogaz par fermentation. Celui-ci est capté par un réseau de tuyaux et conduit jusqu'à la centrale où il est lavé, épuré et séché. Le biogaz sert de combustible pour alimenter deux groupes électrogènes. L'électricité produite passe par des transformateurs puis rejoint le réseau E.D.F. En cas d'excédent, le biogaz est orienté vers les torchères qui le brûlent.



Quantités traitées (en tonne)

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE		2005	2006	Evolution
Clermont Communanté	Ordures ménagères	80 070,06	79 101,92	*- 1,21%*
	Déchets bennes villes et déchetteries	15 747,34	14 074,84	*- 10,62%*
	Boues station d'épuration des 3 rivières	25 054,94	25 277,80	*+ 0,89%*
	Gravats démolition villes non utilisables	5 638,04	4 947,68	*- 12,24%*
	Résidus d'unités de tri	2 770,74	2 536,41	*- 8,46%*
Syndicat du Bois de l'Aumone	Ordures ménagères	39 335,28	35 792,40	*- 9,01%*
	Bennes encombrants et déchetteries	11 313,30	13 687,62	*+ 20,99%*
Sictom Issoire Brioude	Ordures ménagères	-	2 130,90	-
	Bennes encombrants et déchetteries	-	343,60	-
Sivom Vallée de l'Auzon	Boues station d'épuration de la vallée de l'Auzon	3 846,04	2 830,90	*- 26,39%*
Professionnels	Déchets industriels banals	52 010,46	55 237,36	*+ 6,20%*
	Résidus d'unités de tri	3 471,26	5 473,13	*+ 57,67%*
	TOTAL DECHETS ENFOUIS	**239 257,46**	**241 434,56**	***+ 0,91%***

L'unité de compostage des déchets verts



Présentation

Le compostage des déchets verts est réalisé en 2 temps :
1°) la plateforme de Puy Long sert à recevoir les déchets verts et à les broyer.
2°) les déchets sont ensuite transportés sur une plateforme située sur la commune d'Aubiat.

Le compostage consiste à broyer les déchets verts et à les laisser fermenter à l'air libre (fermentation aérobie). L'objectif est la production d'un compost de qualité (amendement organique de type terreau).

La filière technique est la suivante :

A Puy Long

1°) réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,

2°) enlèvement des indésirables,

3°) broyage,

A Aubiat

1°) mise en andain avec humidification,

2°) fermentation pendant quatre à six mois avec retournement tous les mois (aération),

3°) criblage final.

Les lixiviats (jus de ruissellement) sont récupérés et traités à la station d'épuration de Clermont-Ferrand.

Le compost produit peut être récupéré gratuitement par les collectivités à hauteur d'un tonnage correspondant à 25 % de leurs apports, ou vendu à des particuliers en sacs de 50 litres au prix de 2,28 €.

Quantités traitées (en tonne)

UNITE DE COMPOSTAGE	2005	2006	*Evolution*
Déchets verts des déchetteries et des villes	12 733,04	14 787,50	*+ 16,13%*
Biodéchets	-	22,96	-
Déchets verts des professionnels	2 098,08	1 848,72	*-11,89%*
TOTAL DECHETS VERTS	**14 831,12**	**16 636,22**	***+ 12,17%***

Le traitement des déchets collectés en déchetterie



Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles (délégation)	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Ferrailles (régie)	Recyclage	BOURBIE	1 rue Yves Lamourdedieu 63500 Issoire
Déchets verts	Compostage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd
Carton	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Bouteilles plastiques	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	PROCAR	Route de Vichy 63350 Joze
Piles	Incinération	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris
Huile de vidange	Régénération	STGPTI	17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Verre	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Papier	Recyclage	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Batterie	Régénération	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Matériaux d'exploitation	Valorisation matière	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd
Encombrants	Valorisation matière	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd
Bois traité	Recyclage	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63 100 Clermont-fd
Déchets toxiques	Incinération ou régénération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd
Huile de friture	Régénération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd
Boîtes DASRI	incinération	VEOLIA	216 avenue Jean Mermoz 63100 Clermont-fd

Le centre de tri



Présentation

Le Centre de tri de la société Echalier est situé dans la zone industrielle du Brezet à Clermont-Fd.
Clermont Communauté a signé un contrat programme de durée avec Eco-Emballages pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème D. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

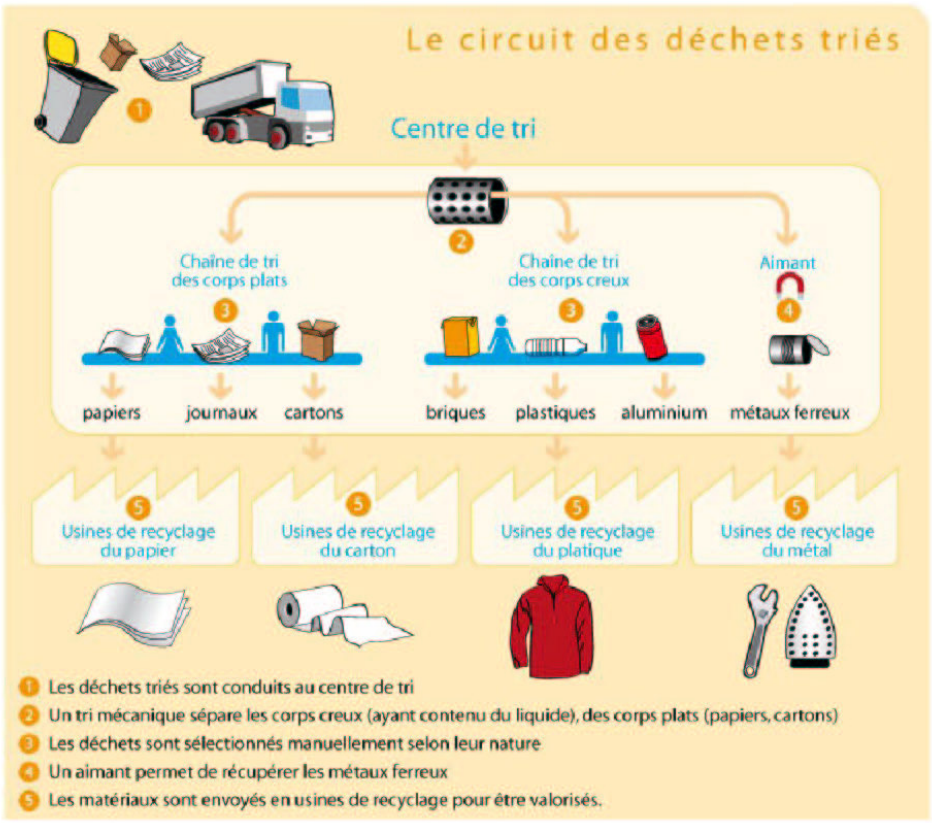
Matériau trié	*Repreneur*	*Adresse (siège social)*
Papiers - Cartons	REVIPAC	6 rue Auguste Bartholdi 75015 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	6 rue Auguste Bartholdi 75015 Paris
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	AFFIMET	101 route de Choisy BP809 60208 Compiègne cedex
Journaux – magazines	ECHALIER	La Gare 63230 St Ours
Verre	BSN GLASSPACK	64 bd du 11 Novembre 1918 BP 1228 69611 VILLEURBANNE CEDEX

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papier-carton, bouteilles en plastique),
- Les emballages issus des collectes sélectives en porte à porte (papier-carton, bouteilles en plastique, emballages métallique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.
Les emballages en verre sont vidés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.



Le centre de tri

Quantités traitées (en tonne)

	2005	2006	*Evolution*
Journaux Magazines	9 923,04	10 912,32	*+ 9,97%*
Carton	2 231,94	2 666,39	*+ 19,47%*
Briques alimentaires	171,03	162,06	*- 5,25%*
Bouteilles plastique PET	783,42	521,63	*- 33,42%*
Bouteilles plastique PEHD	175,24	396,96	*+ 126,52%*
Emballage acier	214,28	391,98	*+ 82,93%*
Emballage alu	9,58	33,01	*+ 244,57%*
refus	2 770,74	2 536,41	*- 8,46%*
Total	**16 279,27**	**17 620,75**	***+ 8,24%***

Commentaires

Grâce à une intensification de la communication doublée d'évolution technique au centre de tri, la quantité des déchets triés a augmenté de 8,24 % entre 2005 et 2006.

La qualité du tri s'est améliorée : **le taux de refus** (part de déchets non recyclables dans la collecte sélective) est passé de 17,02 % en 2005 à **14,39% en 2006**.



La communication

La communication

Les documents explicatifs

Des guides expliquant les consignes de tri et la collecte des déchets de soins ont été distribués, notamment aux nouveaux habitants.



Dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets, un document expliquant les raisons et les consignes de cette collecte a été distribué aux habitants de Romagnat et Le Cendre.



La signalétique

Des panneaux présentant le tri des déchets ont été distribués dans les immeubles, et l'impression des consignes de tri sur les bacs de collecte sélective a été renouvelée.

Un système d'adhésif a été mis en place afin d'indiquer qu'un bac est refusé à la collecte (erreurs de tri). Les agents du service environnement rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

La presse

Des articles sur la mise en place de la collecte expérimentale des biodéchets, le changement des consignes de tri, la mise en place de nouveaux camions de collecte à énergie propre, le changement des jours de ramassage ont été diffusés dans le bulletin communautaire et les bulletins municipaux.

Les réunions d'information

Des réunions d'informations ont été organisées avec l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV), le foyer logement rue du Chauffour (Clermont-fd), les Comités de quartiers de La Gare-St Alyre et de Saint Jacques (Clermont-fd), l'EPSI (Clermont-fd), et le Point Rencontre (Cournon). Près de 250 personnes ont été sensibilisés aux problèmes des déchets lors de ces interventions.



Les expositions

En 2006, l'exposition sur les déchets a été installée dans les collèges Theilhard De Chardin (Chamalières), La Charme (Clermont-fd) et St Exupery (Lempdes), dans les lycées Pierre et Marie Curie (Clermont-fd), le Polyvalent (Chamalières) et Descartes (Coumon), dans la Maison de Vie Etudiante des Cézeaux (Aubière).
L'exposition a été mobilisée plus de 80 jours.



Les objets publicitaires

300 écharpes en plastique recyclé ont été commandées pour être distribuées aux gardiens d'immeuble.
400 yoyos et 2 500 poubelles/tailles crayons en plastique recyclé ont été commandés pour être distribué aux enfants.



Les animations scolaires

Afin d'expliquer la problématique des déchets aux enfants, des animations sont réalisées dans les écoles et les centres de loisirs de l'agglomération par deux agents de Clermont Communauté. En 2006, c'est 2 536 enfants qui ont été sensibilisés aux problèmes de déchets. Les animations se déroulent entre 2 et 5 demi-journées dans la classe autour d'un thème défini avec l'enseignement (consignes de tri, pollution, consommation, recyclage…).



Le concours

Un concours de dessin a été proposé aux écoles maternelles et primaires de l'agglomération. 5 classes ont participé. La classe gagnante a bénéficié d'une journée « découverte de la nature » à Aydat, comprenant une activité « parcours aventure en forêt » et une animation sur le thème de la forêt encadrée par un animateur du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement.

L'opération Brikkado

Cette année, Clermont Communauté s'est associé avec les écoles de l'agglomération qui le souhaitaient à l'opération Brikkado. 517,5 kg de briques alimentaires ont été apportées par les 2 000 enfants des écoles participantes. Cette action permettra de fabriquer et de commercialiser environ 4 500 rouleaux de papiers cadeaux à Noël 2007 et de vacciner 4 500 enfants (3 briques alimentaires = 1 rouleau de papier cadeau = 1 enfant sauvé).





Les spectacles

Clermont Communauté a proposé aux écoles le spectacle « Julie et la poubelle enchantée », pièce de théatre réalisé par Le Petit Théâtre Vert.
Cette troupe a joué 21 fois le spectacle dans les écoles de Clermont-fd, Le Cendre, Aubière, Pérignat-lès-Sarlièvre, Châteaugay, Pont-du-Château. Près de 1 800 enfants ont vu ce spectacle.



Le coût du service

Le coût du service

Dépenses (en €)

		2005	2006	Evolution
Dépenses des collectes *	Collecte et tri	13 384 422,00 €	14 190 753,69 €	*+ 6,02%*
	Frais de personnel	2 015 528,50 €	2 286 674,54 €	*+ 13,45%*
	Traitement des ordures ménagères	2 132 950,00 €	2 187 079,84 €	*+ 2,54%*
	amortissements et frais financiers	532 869,76 €	778 905,66 €	*+ 46,17%*
	Cotisation Valtom (hors déchets verts des déchetteries)	521 277,85 €	447 493,00	*- 14,15%*
	Droits de sortie du SBA	384 038,00 €	240 000,00 €	*- 37,51%*
	Communication	143 772,00 €	31 970,97 €	*- 77,76%*
	total	**19 114 858,11 €**	**20 162 877,70 €**	***+ 5,48%***
Dépenses des déchetteries *	Déchetteries déléguées	1 841 371,95 €	2 158 223,09 €	*+ 17,21%*
	Déchetteries en régie	582 160,01 €	662 032,52 €	*+ 13,72%*
	Frais de personnel déchetterie régie	432 211,00 €	462 792,98 €	*+ 7,08%*
	total	**2 855 742,96 €**	**3 283 048,58 €**	***+ 14,96%***
TOTAL		**21 970 601,07 €**	**23 445 926,28 €**	***+ 6,71%***

* collecte et traitement

Commentaires

Pour la collecte et de tri, la hausse des dépenses s'explique

- par la progression de la collecte sélective en porte à porte
- par l'augmentation des quantités de cartons collectés,
- par les prix unitaires des nouveaux marchés de collecte
- par le recrutement d'une équipe supplémentaire pour la collecte d'Aulnat par la régie communautaire

Les acquisitions réalisées au cours des années précédentes ont entraîné une hausse importante, mais normale, des amortissements en 2006.

L'augmentation des dépenses des déchetteries s'explique par l'augmentation des apports (voir tableau page 16).

Recettes (en €)

		2005	2006	*Evolution*
Recettes des collectes	Eco-Emballages	915 159,15 €	1 434 646,00 €	*+ 56,76%*
	Vente des matériaux collectés	568 563,00 €	1 119 379,16 €	*+ 96,88%*
	Redevance spéciale	78 071,00 €	70 000,00 €	*- 10,34%*
	Participation encombrant	5 424,50 €	9 490,50 €	*+ 74,96%*
	total	**1 567 217,65 €**	**2 633 515,66 €**	***+ 68,04%***
Recettes des déchetteries	Vente des matériaux collectés des déchetteries	41 908,74 €	70 948,95 €	*+ 69,29%*
	Cotisation des communes non adhérentes	40 842,67 €	60 952,66 €	*+ 49,24%*
	Dépôts des professionnels	35 227,00 €	51 501,03 €	*+ 46,20%*
	total	**117 978,41 €**	**183 402,64 €**	***+ 55,45%***
TOTAL		**1 685 196,06 €**	**2 816 918,30 €**	***+ 67,16%***

Commentaires

L'augmentation des recettes versées par Eco-Emballages et celles issues de la vente des matériaux, résulte de la progression de la collecte sélective, notamment des emballages en plastique et ceux en carton.

L'augmentation des recettes des déchetteries est liée à la fréquentation en hausse qui a permis des ventes de matériaux plus importantes.

Les recettes liées aux dépôts des professionnels ont augmenté de 46% de part la fréquentation en hausse de ces derniers.

Le coût du service

Coût du service (en €)

	2005	2006	*Evolution*
Coût des collectes *	17 547 640,46 €	17 529 362,04 €	*- 0,10%*
Coût des déchetteries *	2 737 764,55 €	3 099 645,94 €	*+ 13,22%*
TOTAL	**20 285 405,01 €**	**20 629 007,98 €**	***+ 1,69%***

* collecte et traitement

Commentaires

Pour la première année, le coût de la collecte a diminué par rapport à 2005. Cette légère diminution (-0,10%) s'explique notamment par l'augmentation des déchets valorisés triés par les habitants, qui a entraîné des recettes plus importantes (revente des matériaux, soutiens Eco-Emballages).

Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2006 s'élevait à 19 755 505,60€.



Les chiffres clefs

Les chiffres clefs

Quantités collectés à domicile (en kg/hab)

	2002	2003	2004	2005	2006
Collecte des ordures ménagères	299,51	291,23	290,85	279,10	275,64
Collecte des Biodéchets	-	-	-	-	0,08
Collectes sélectives en porte à porte	36,25	46,43	49,08	52,89	58,40
Collecte du carton des professionnels	-	-	-	1,72	2,73
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	17,71	16,96	17,41	17,74	19,25
Collecte sélective en apport volontaire (papier)	4,99	4,07	4,64	3,54	2,80
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	0,56	0,41	0,55	0,31	0,22
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	-	-	0,14	0,11	0,10
TOTAL	**359,02**	**359,10**	**362,67**	**355,41**	**359,22**
Taux de valorisation	*16,58%*	*18,90%*	*19,80%*	*21,47%*	*23,27%*

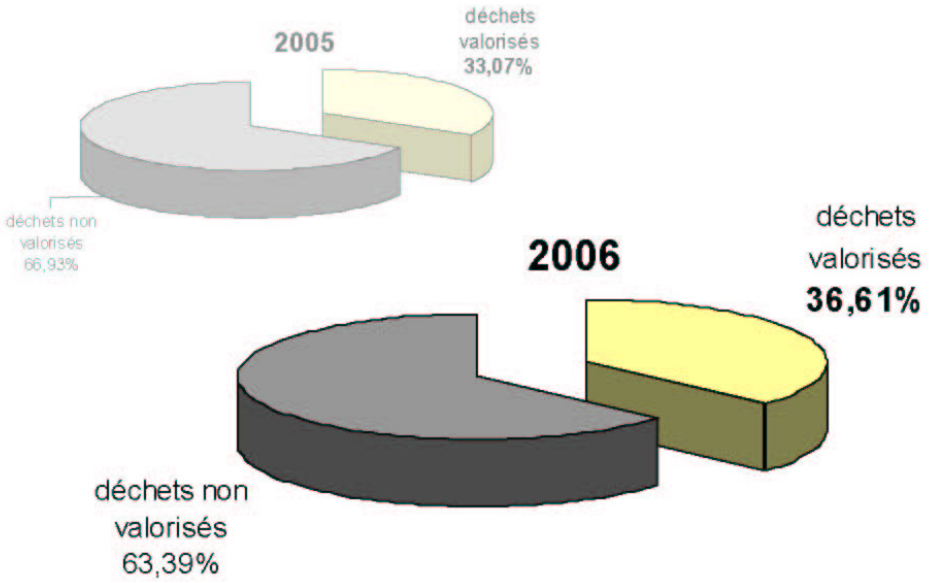
Quantités collectés en déchetterie (en kg/hab)

	2002	2003	2004	2005	2006
Collecte en déchetterie *(valorisé)*	75,18	71,50	72,11	79,28	94,38
Collecte en déchetterie *(non valorisé)*	33,04	34,86	35,78	35,81	32,53
TOTAL	**108,22**	**106,35**	**107,89**	**115,09**	**126,91**
Taux de valorisation	*69,47%*	*67,22%*	*66,83%*	*68,89%*	*74,37%*

Quantités totales (en kg/hab)

	2002	2003	2004	2005	2006
déchets valorisés	134,70	139,37	143,93	155,58	177,97
déchets non valorisés	332,55	326,09	326,64	314,90	308,17
TOTAL	**467,25**	**465,46**	**470,57**	**470,48**	**486,14**
Taux de valorisation	*28,83%*	*29,94%*	*30,59%*	*33,07%*	*36,61%*

Taux de détournement



Coût par habitant

	2002	2003	2004	2005	2006
Coût/hab des collectes *	52,09 €	56,82 €	58,72 €	61,16 €	61,10 €
Coût/hab des déchetteries *	6,55 €	7,41 €	8,58 €	9,26 €	10,49 €
TOTAL	**58,64 €**	**64,22 €**	**67,30 €**	**70,43 €**	**71,59 €**
Evolution	-	*+ 9,52%*	*+ 4,79%*	*+ 4,65%*	*+ 1,65%*

* collecte et traitement